



LES RDV
SÉCURITÉ
QUALITÉ | ENVIRONNEMENT | RSE



Les CCI d'Occitanie vous proposent une série de webinaires Santé-Sécurité au travail

WEBINAIRE N°8 > **JEUDI 3 DÉCEMBRE À 14H30**

CONDUITES ADDICTIVES EN MILIEU PROFESSIONNEL : APPROCHE COLLECTIVE ET OUTILS MOBILISABLES

- **Conduites addictives, de quoi parle-t-on ? (ASTIA)**
- **Conduites addictives et travail : les mécanismes des pratiques addictives en milieu professionnel (CARSAT MP)**
- **Rappel réglementaire (DIRECCTE)**
- **Approche collective en entreprise (ANPAA)**
- **Outil d'évaluation des conduites addictives (CDG 31, SSTMC)**





PLAN RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL

OCCITANIE
2016 - 2020

1- Conduites addictives , de quoi parle-t-on ?

Dr Célia TOULOUSE, médecin du travail





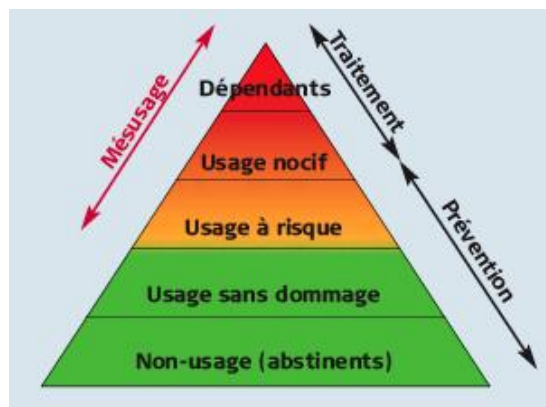
- **Addiction =**
 - **Comportement** visant une production de plaisir ou l'atténuation d'un malaise
 - Impossibilité répétée de **contrôler** ce comportement
 - Poursuite malgré la connaissance de ses **conséquences négatives**

Goodman, 1990



Définitions

- **Usage simple** : consommation modérée et occasionnelle entraînant de faibles risques.
- **Mésusage** : consommation pouvant engendrer des problèmes physiques, sociaux, psychiques, juridiques
- **Conduites addictives** : De l'usage simple au mésusage.





Les critères :

- 1. Incapacité de remplir des obligations importantes
- 2. Usage lorsque physiquement dangereux
- 3. Problèmes interpersonnels ou sociaux
- 4. Tolérance
- 5. Sevrage
- 6. Perte de contrôle sur quantité et temps dédié
- 7. Désir ou efforts persistants pour diminuer
- 8. Beaucoup de temps consacré
- 9. Activités réduites au profit de la consommation
- 10. Continuer malgré dommage physique ou psychique
- 11. "Craving", désir impérieux



Les critères :

- 1. Incapacité de remplir des obligations importantes
- 2. Usage lorsque physiquement dangereux
- 3. Problèmes sociaux
- 4. Tolérance
- 5. Sevrage
- 6. Perte de temps dédié
- 7. Désir de continuer
- 8. Beaucoup
- 9. Activités réduites à part de la consommation
- 10. Continuer malgré dommage physique ou psychique
- 11. "Craving", désir impérieux

2-3 critères : addiction légère
4-6 critères : addiction modérée
+ de 6 critères : addiction sévère



Circuit de la récompense

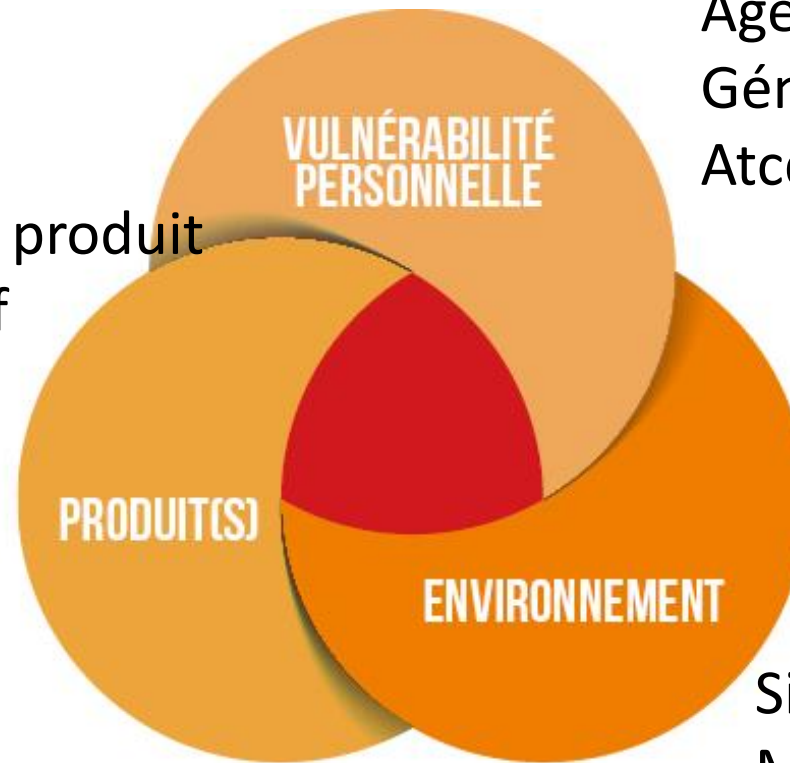
- A la base, favorise les actions nécessaires à la survie : boire, manger, se reproduire...
- Besoin satisfait = Sécrétion de **dopamine**
- Mémorisation de la sensation de plaisir et du contexte = envie de reproduire l'expérience
- Produits psycho-actifs et certains comportements active sécrétion dopamine ++
- Risque : intégration du produit dans l'équilibre de fonctionnement
- On en arrive parfois à délaissier les autres activités voir les besoins élémentaires : le reste devient secondaire

- => **Ce n'est pas un manque de volonté**



Les facteurs de risque

Image sociale du produit
Potentiel addictif
Mode de conso



Sexe
Âge
Génétique
Atcd médicaux

Situation professionnelle
Milieu social
Culture
Accessibilité du produit



Substances psychoactives

DEPRESSEURS

- **Alcool**
- **Opiacés:**
héroïne,
morphine
- **Somnifères**
- **Anxiolytiques**

STIMULANTS

- **Tabac**
- **Cocaïne**
- **Crack**
- **Amphétamines**
- **Ecstasy**

PERTURBATEURS

- **Cannabis**
- **LSD**
- **Solvants
volatils**
- **Champignons
hallucinogènes**
- **Certains
médicaments**



Addictions comportementales

- **TIC (technologies de l'information et de la communication) : téléphone, internet, réseaux sociaux**
- **Travail (workaholism, boulomanie, ergomanie)**
- Jeux de hasard et d'argent
- Jeux vidéos
- Sport (bigorexie)
- Achats compulsifs
- Sexe
- Sucre, anorexie et boulimie
- Tanorexie

Reconnus par l'OMS



PLAN RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL

OCCITANIE
2016 - 2020

2- Conduites addictives et travail : mécanismes des addictions en milieu professionnel

Sandrine KOENIG, psychologue du travail

 **l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION
Carsat
Département de la Haute-Garonne
Haute-Pyrénées

Prévention des
RPS
Risques Psychosociaux



QU'EST-CE QU'ON OBSERVE AUJOURD'HUI ? DES CONSTATS

<https://www.cpam31.fr/carsat/les-pratiques-addictives-au-travail.mp4>

Un rapprochement des consommations entre
actifs occupés et demandeurs d'emploi
Quel mécanisme?

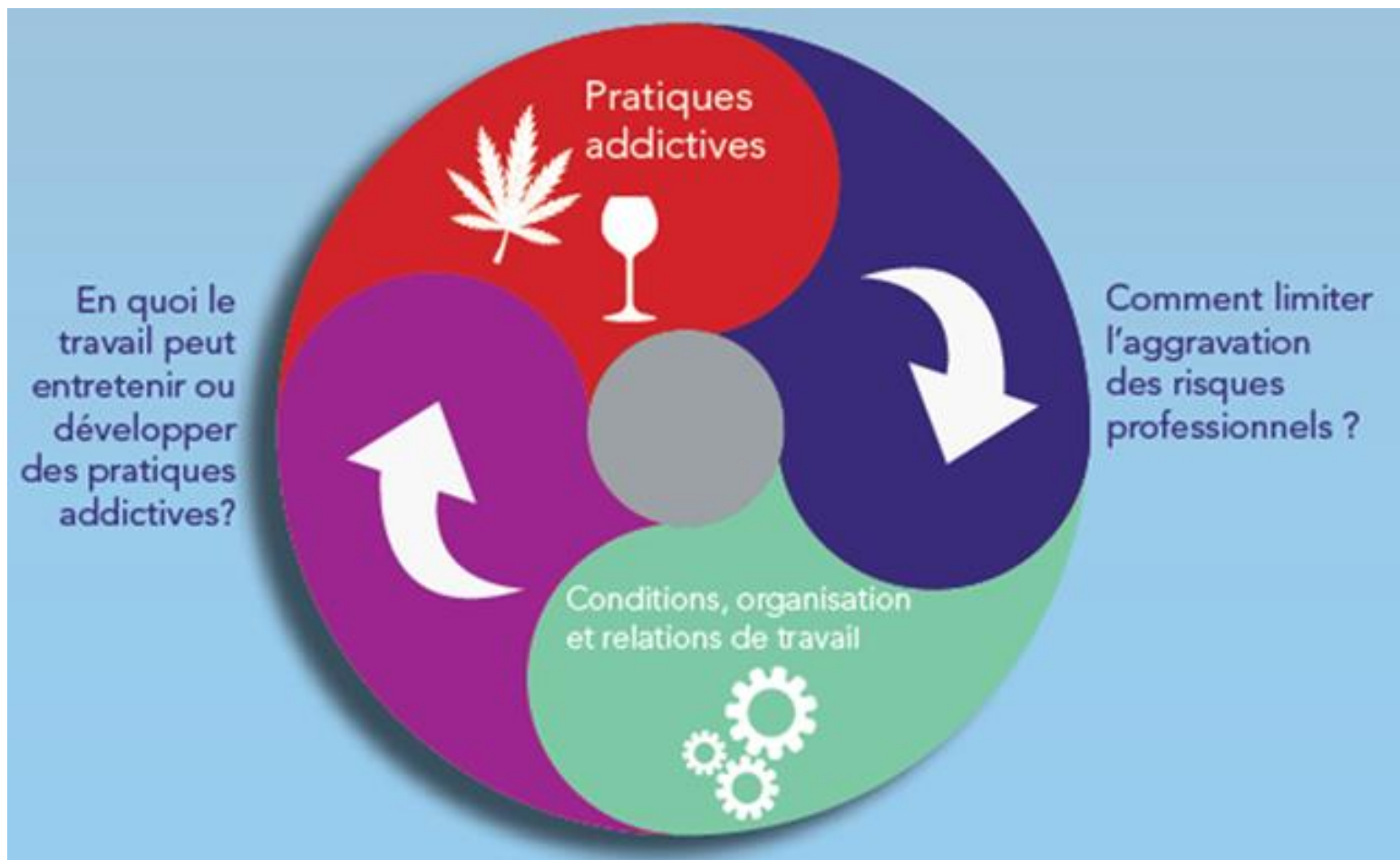


3 origines des pratiques addictives dans le cadre du travail

→ **IMPORTATION** : pratiques « personnelles » importées dans l'entreprise

→ **ACQUISITION** : celle générée par des habitudes ou fonctionnement de l'entreprise, la « culture d'entreprise »

→ **ADAPTATION** : pour tenir face aux contraintes du travail



Extrait du document réalisé par le groupe de partenaires Midi Pyrénées, Prévention des addictions



PLAN RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL

OCCITANIE
2016 - 2020

3- Rappel réglementaire

Christian MAMPOUYA, ingénieur prévention



Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi



OBLIGATION GENERALE DE PREVENTION

Article L 4121-1 du code du travail :

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Ces mesures comprennent :

- 1° Des actions de prévention des risques professionnels , y compris les facteurs de risques professionnels mentionnés à l'article L4161-1 ;
- 2° Des actions d'information et de formation ;
- 3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

Article L 4121-2 du code du travail :

L'employeur met en œuvre les mesures prévues à l'article L. 4121-1 sur le fondement des principes généraux de prévention.



LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE PRÉVENTION

1. Éviter les risques ;
2. Évaluer les risques qui ne peuvent être évités ;
3. Combattre les risques à la source ;
4. Adapter le travail à l'homme, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail ainsi que le choix des équipements de travail et des méthodes de travail et de production, en vue notamment de limiter le travail monotone et le travail cadencé et de réduire les effets de ceux-ci sur la santé ;
5. Tenir compte de l'état d'évolution des techniques ;
6. Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux ;
7. Planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants ;
8. Prendre des mesures de protection collective en leur donnant priorité sur les mesures de protection individuelle ;
9. Donner les instructions appropriées aux travailleurs. »



LE DOCUMENT UNIQUE



L'employeur transcrit dans son **Document Unique** les résultats de son évaluation des risques (art R 4121-1 du code du travail).

- Le DUER est un document élaboré par l'employeur permettant de
 - Recenser les dangers potentiels
 - Évaluer les risques par Unité de Travail
 - Planifier les mesures de prévention
- Un outil de prévention qui s'inscrit dans une démarche collective et dans le cadre du dialogue social (CSE/CSSCT...)





LES ACTEURS MOBILISABLES

- **Service de santé au travail (article L4622-2 du CT)**
 - Conduire les actions de santé au travail
 - Conseiller les employeurs, les travailleurs et leurs représentants
 - Assurer la surveillance de la santé des travailleurs
 - Contribuer et participer au suivi et à la traçabilité des expositions professionnelles.



LES ACTEURS MOBILISABLES

- Caisse Régionale de Santé au Travail (**CARSAT**)
- Mutualité Sociale Agricole (**MSA**)
- Agence Régionale d'Amélioration des Conditions de Travail (**ARACT**)
- Organisme Professionnel de Prévention du BTP (**OPPBTP**)
- Agence Nationale Prévention en Alcoologie et Addictologie (**ANPAA**)
- Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (**IPRP**) ...



LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

(Articles L1321-1 à L1321-6 du CT)

Le règlement intérieur (article L1321-1 du CT) :

- 1° les mesures d'application de la réglementation en matière de santé et de sécurité dans l'entreprise (...)
- 2° les conditions dans lesquelles les salariés peuvent être appelés à participer, à la demande de l'employeur, au rétablissement des conditions de travail protectrices de la santé et de la sécurité (...)
- 3° Les règles générales et permanentes relatives à la discipline, notamment la nature et l'échelle des sanctions que peut prendre l'employeur.



PLAN RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL

OCCITANIE
2016 - 2020

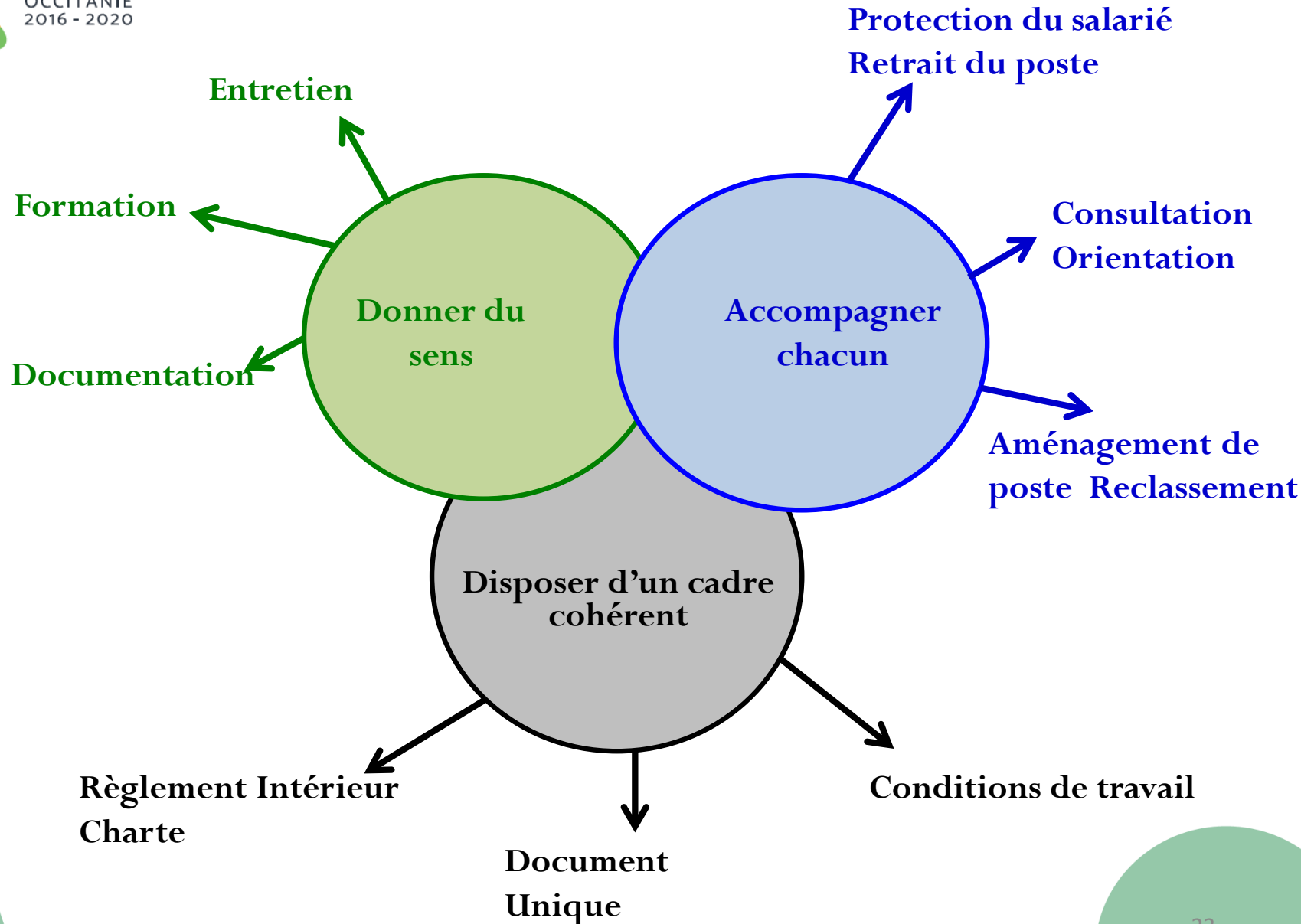
4 - Approche collective et outils mobilisables

**François AURIOL, responsable régional formation
Intervenant en Prévention des Risques Professionnels**





De la démarche collective à la prise en charge individuelle en milieu professionnel





Démarche de prévention globale autour des conduites addictives en entreprise

	DONNER DU SENS	ACCOMPAGNER CHACUN	DISPOSER D'UN CADRE COHERENT
INFORMATION ET AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL	Sensibilisation <i>CSE, managers, personnels...</i> Documentation <i>les produits, la législation, les risques...</i> Entretien annuel	Consultations médicales SST, <i>Affichage adresses de lieux de soins spécialisées</i> Echange informel/amical	Etablissement du Document Unique <i>Mise en œuvre du plan d'action associé</i>
RAPPEL DU CADRE	Formation <i>Encadrement, groupe de travail,...</i> Affichages ¼ heure sécurité	Entretien <i>Sécurité/ Qualité/Relationnel /Image</i>	Documents de référence <i>Contrat de travail, règlement intérieur, note de service, contrôles prévus, affichages obligatoires, charte</i>
SIGNALEMENT		Retrait du poste Orientation médicale Suivi en entreprise <i>Collectif, individuel</i>	Procédure de retrait Fiche constat Entretien hiérarchique Prof.&Admi. Contrôle / fouille
MESURES ET SANCTIONS		Reclassement Inaptitude Arrêt maladie	Lettre d'avertissement Changement de service licenciement



PLAN RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL

OCCITANIE
2016 - 2020

5 - Outil d'intégration des risques liés aux conduites addictives dans le Document Unique

Gwenaëlle Perche, responsable prévention et conditions de travail

Cécile Prades – Intervenant en Prévention des Risques Professionnels

Roland Veyrac – Intervenant en Prévention des Risques Professionnels

CDG31 CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE LA HAUTE-GARONNE

 **SSTMC**
Votre partenaire Prévention



Contexte

- **Origine de l'outil :**
 - Plusieurs acteurs : formateur ANPAA, psychologue du travail, préventeurs
 - Constat commun : thématique peu ou pas abordée dans les Documents Uniques :
 - ✓ Pas de « demande » / culture des structures ?
 - ✓ Manque de méthodologie à proposer pour aborder le sujet
- **Objectif : développer une méthodologie objective, accessible à tous les acteurs et permettant d'instaurer le dialogue**
 - Choix d'aborder la thématique à la suite de l'évaluation des RPS, sans exclure des liens possibles avec d'autres risques professionnels



Les étapes

Etape 01

- Intégration du modèle de DU de la structure



Etape 02

- Evaluation des RPS par Unité de Travail (UT) => 7 familles (ED 6140 - INRS)



Etape 03

- Evaluation des risques liés aux conduites addictives par UT => 3 familles

- Intégration des 3 « familles » :



Adaptation : pratiques destinées « à tenir le coup au travail »



Acquisition : pratiques de la structure pouvant amener à des conduites addictives

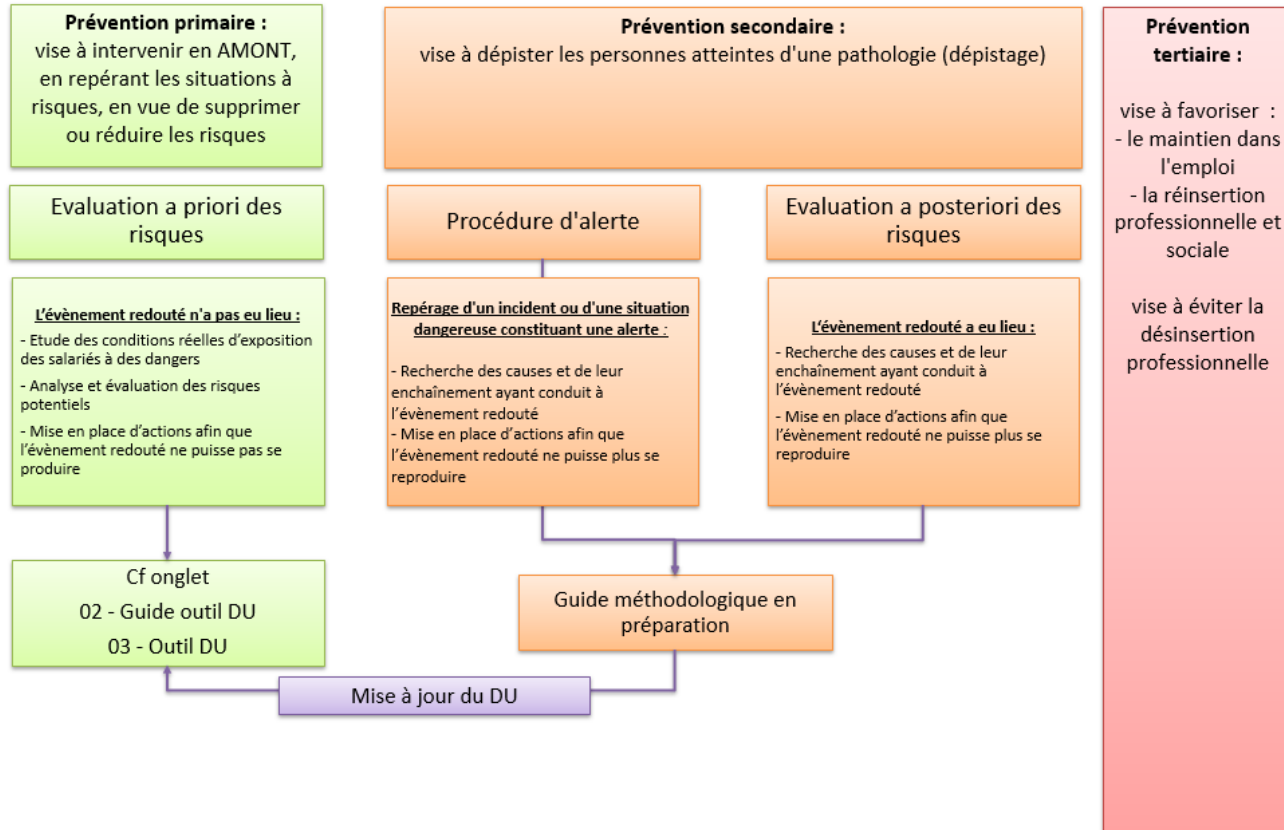


Importation : pratiques individuelles amenées sur le lieu de travail

- 19 questions pour guider l'évaluation



L'outil





L'outil

Aide à l'analyse

DUER de la structure

Aide à l'analyse				Document unique de la structure (exemple)									
Cette partie n'apparaîtra pas dans le DU de la structure une fois l'analyse terminée													
A à G : INRS ED 6140	Précision / dimension	Questions	Oui ou Non	DU	Travail réel	Danger	Risque	Mesures existantes	G	F	M	R	Suggestions de pistes d'amélioration
H à J : GAPR													

01 - Schéma

02 - Guide Outil DU

03 - Outil DU





L'outil

Colonnes proposées vierges lors des animations
Contenu utilisé pour alimenter les échanges si besoin

A à G - INRS ED 5449 H à J - GAPRA	Précisions / dimensions	Quartiers	Oui	Non	Travail réel	Danger (exemplar)	Risque (exemplar)	Mesures existantes (exemplar)	Pistes d'amélioration (exemplar)
H. Adaptation	Addiction comportementale ou substance	Face aux situations de travail exigeantes, y a-t-il des stratégies d'adaptation répérées pour faire face au travail ? - Usage substances psychoactives : alcool, tabac, médicament, stupéfiants - Café, boissons énergisantes - Comportement addictif (part, jeux d'argent, sexe, pratique écran, achats, alimentation...)				Adaptation d'une stratégie d'adaptation pour faire face au travail	Conduite addictive liée à une stratégie d'adaptation	- Intégrer une recommandation de modération de la consommation des boissons énergisantes dans le RI - Etablir une réflexion sur l'évitement des concurrents (interne (équipe de travail) / externe (entreprise)) - Reformuler les objectifs individuels vers un objectif collectif (équipe de travail) - Estimer les durées des tâches pour mesurer leur adéquation avec le temps de travail disponible - Informer sur les pictogrammes des boîtes de médicaments - Informer sur le respect de la prescription médicale - L'agent/alarité informe le médecin du travail de tout traitement médical potentiellement à risque	- Intégrer une recommandation de modération de la consommation des boissons énergisantes dans le RI - Etablir une réflexion sur l'évitement des concurrents (interne (équipe de travail) / externe (entreprise)) - Reformuler les objectifs individuels vers un objectif collectif (équipe de travail) - Estimer les durées des tâches pour mesurer leur adéquation avec le temps de travail disponible - Informer sur les pictogrammes des boîtes de médicaments - Informer sur le respect de la prescription médicale - L'agent/alarité informe le médecin du travail de tout traitement médical potentiellement à risque
I. Acquisition	Addiction substance : Alcool	- Y a-t-il une consommation ? sur le lieu de travail ou pendant au hors temps de travail (Soirée, dîner, vacances, anniversaires, événements, retraites, rdv commerce, after work...) -- Tout agent/alarité interrogé - Est-il arrivé que des consommations excessives au des sites d'activités soient constatées ? - Des accidents ont-ils été survenus à l'issue de telles manifestations ? - Avez-vous recensé des indicateurs en lien avec la problématique (visiter à la demande, réorientation médicale...)? - Encadrement stratégique service RH				Évènement avec consommation d'alcool	Acquisition de conduire addictive Pater : - Etablir une procédure d'organisation de la pater avec accord de l'employeur - Clarifier les moments de rencontre, éviter l'institutionnalisation - Préparer alternative type cocktail sans alcool - Mettre à disposition conjointe de la nourriture (cf. référence action Cade du travail "restauration et repas") - Encadrer la consommation : limiter la quantité globale d'alcool préparé et respecter les alcools autorisés par le Cade du Travail - Mettre à disposition des éthylotests (autocontrôle)	- Intégrer dans le Règlement Intérieur l'acte de service les interdictions et restrictions associées (établir, communiquer, contrôler, sanctionner de façon graduée) - Interdire ou limiter leur consommation lors des temps de pause pour les parties à risque - Possibilité de contrôler les espaces individuels mis à disposition par l'employeur (vestiaire, voiture, TIC, carier...)	- Intégrer dans le Règlement Intérieur l'acte de service les interdictions et restrictions associées (établir, communiquer, contrôler, sanctionner de façon graduée) - Interdire ou limiter leur consommation lors des temps de pause pour les parties à risque - Possibilité de contrôler les espaces individuels mis à disposition par l'employeur (vestiaire, voiture, TIC, carier...)
J. Impartation	Addiction comportementale	- Y a-t-il des comportements addictifs impartés (part, jeux d'argent, sexe, pratique écran, achats, alimentation...)? sur le lieu de travail gênant des interruptions fréquentes de tâches, un détournement de l'attention voire des prises de risque engageant la sécurité des agents/alarité au de tierce...?				Comportement addictif (part, jeux d'argent, sexe, pratique écran, achats, alimentation...), gênant interruptions fréquentes de tâches, détournement de l'attention, prises de risque...	Impartation de comportement addictif Accident du travail	- Intégrer la problématique dans note de service, RI, charte de prévention des conduites addictives	- Intégrer la problématique dans note de service, RI, charte de prévention des conduites addictives

01 - Schéma

02 - Guide Outil DU

03 - Outil DU





PLAN RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL

OCCITANIE
2016 - 2020

Cas pratique



Cas pratique



- **Structure** : Syndicat des eaux
- **Unité de travail** : relève de compteurs d'eau
- **Groupe de travail** : représentants de l'unité de travail
- **Animateur** : préventeur



- Pour chacune des 19 questions :
3 colonnes = Famille / Dimension / Questionnement
- Choix d'une question :
la famille « acquisition » / la dimension « alcool »

Famille	Précision / dimension	Questions
I. Acquisition	Addiction substances : Alcool	<ul style="list-style-type: none">- Y-a-t-il une consommation ?<ul style="list-style-type: none">■ sur le / hors lieu du travail■ organisée ou non par l'employeur (avec autorisation ou pas)■ pendant ou hors temps de travail (Galette des rois, vœux, anniversaire, avancement, retraite, rdv commerciaux, after work...)- Est-il arrivé que des consommations excessives ou des états d'ébriété soient constatés ?- Des accidents sont-ils déjà survenus à l'issue de telles manifestations ?- Avez-vous recensé des indicateurs en lien avec la problématique (visites à la demande, réorientation médicale...) ?



Situation dangereuse

- Organisation de réunions de service mensuelles pour créer de la cohésion d'équipe par rapport au travail isolé quotidien
- **Quand** : pendant les horaires de travail et prolongation au-delà des horaires officiels
- **Lieu** : dans la salle de repos et /ou dans le jardin du syndicat, au bord de la Garonne (lieu de travail)
- **Une fois la réunion terminée** : consommation d'alcool (bière, Ricard, vin) accompagné de nourriture (chips / parfois grillades) et autres boissons (Coca, jus de fruit, eau) - L'alcool est fourni par le responsable de service



**Situation
identifiée et
décrite par le
groupe de
travail**



Cotation
réalisée par le
groupe de
travail

Risques potentiels	Mesures existantes	G	F	M	R
<ul style="list-style-type: none">- Tensions, agressivité- Accident mortel (routier, noyade dans la Garonne)- Consommation excessive	Aucune mesure existante				





**Mesures
proposées par
le groupe de
travail**

Mesures à envisager

Ne pas proposer d'alcool à chaque réunion

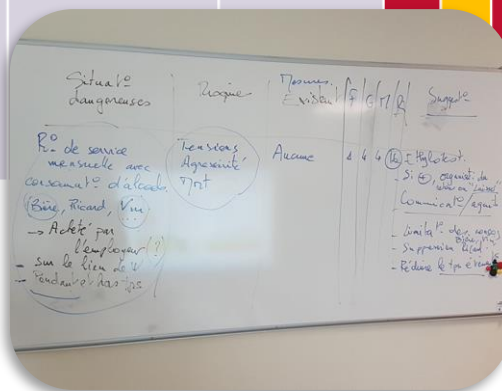
Etablir une procédure d'organisation des pots comprenant :

- Accord de l'employeur
- Proposition de boisson sans alcool
- Mise à disposition conjointe systématique de nourriture (cf. référence section Code du travail "restauration et repos")
- Encadrement de la consommation : limitation quantité globale d'alcool proposée et respect des alcools autorisés par le Code du Travail
- Mise à disposition d'éthylotests (en autocontrôle) et conduite à tenir pour retour à domicile



Rendu final

UT	Situation dangereuse	Risque	Mesures existantes	G	F	M	R	Mesures à envisager
Relève de compteurs d'eau	<ul style="list-style-type: none"> Organisation de réunions de service mensuelles pour créer de la cohésion d'équipe par rapport au travail isolé quotidien Quand : pendant les horaires de travail et prolongation au-delà des horaires officiels Lieu : dans la salle de repos et /ou dans le jardin du syndicat, au bord de la Garonne (lieu de travail) Une fois la réunion terminée : consommation d'alcool (bière, Ricard, vin) accompagné de nourriture (apéro / parfois grillades) et autres boissons (Coca, jus de fruit, eau) - L'alcool est fourni par le responsable de service 	<ul style="list-style-type: none"> Tensions, agressivité Accident mortel (routier, noyade dans la Garonne) Consommation excessive 	Aucune mesure existante					<p>Ne pas proposer d'alcool à chaque réunion</p> <p>Etablir une procédure d'organisation des pots comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> Accord de l'employeur Proposition de boisson sans alcool Mise à disposition conjointe systématique de nourriture (cf. référence section Code du travail "restauration et repos") Encadrement de la consommation : limitation quantité globale d'alcool proposée et respect des alcools autorisés par le Code du Travail Mise à disposition d'éthylotests (en autocontrôle) et conduite à tenir pour retour à domicile



**Arbitrage, définition
et mise en œuvre du
plan d'actions**



Retour d'expérience

- **Testé à ce jour dans 8 structures de 2 à 60 travailleurs :**

Evite de cibler un individu si pb remonté dans la structure

- ✓ abattoirs
- ✓ structure d'aide à domicile
- ✓ bar- restaurant
- ✓ service de santé au travail
- ✓ structure liée à l'évènementiel
- ✓ ESAT
- ✓ collectivité territoriale
- ✓ transport routier

Un fil conducteur permettant d'aborder le sujet de manière factuelle

Permet de ne pas se focaliser seulement sur les importations en entreprise

Permet d'aborder la thématique avec toutes sorties de métiers sans a priori

Aborde le sujet sur le plan collectif

Permet de traiter le sujet même si aucun signe d'alerte détecté



Conclusion

- **1 guide pour évaluer les risques liés aux conduites addictives dans chaque unité de travail permettant :**
 - ✓ d'évaluer le travail réel
 - ✓ de rester dans le seul cadre du travail
- **1 levier pour :**
 - ✓ aborder une thématique sensible de façon globale, au-delà de certaines idées reçues : dépasser les représentations de responsabilités individuelles
 - ✓ impulser une prise de conscience d'un enjeu de prévention collectif
- **Des expérimentations positives, des échanges constructifs autour de cet outil et certainement des axes d'amélioration de l'outil**

N'hésitez pas à consulter [l'outil complet](#) et à nous faire partager vos retours et expériences!



LES RDV
SÉCURITÉ
QUALITÉ | ENVIRONNEMENT | RSE

un événement



CCI OCCITANIE
PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

Vos QUESTIONS

Utilisez l'espace conversation



LES RDV
SÉCURITÉ
QUALITÉ | ENVIRONNEMENT | RSE



Les intervenants :

Célia TOULOUSE - Médecin du travail / PREVALY

Sandrine KOENIG - Psychologue du travail / CARSAT Midi-Pyrénées

Christian MAMPOUYA - Ingénieur de Prévention Pôle Travail / Pôle Travail DIRECCTE Occitanie

François AURIOL - Responsable régional formation / ANPAA Occitanie

Gwenaëlle PERCHE - Responsable prévention et conditions de travail / CDG31

Cécile PRADES - Intervenant en Prévention des Risques Professionnels / SSTMC

Roland VEYRAC - Intervenant en Prévention des Risques Professionnels / SSTMC

Animation :

Vincent GARNAUD – Chargé de projets / CCI Occitanie

Viviane SAMPARA – Conseillère entreprise / CCI Tarn-et-Garonne



LES RDV
SÉCURITÉ
QUALITÉ | ENVIRONNEMENT | RSE



Les liens utiles :

[Ministère du Travail](#) : les addictions

[MILDECA](#), Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives

[ADDICT'AIDpro](#) : les addictions en milieu professionnel

[INRS](#) : Dossier ADDICTIONS : ALCOOL, TABAC, DROGUES..

[INRS- ED 6147](#) : Pratiques addictives en milieu de travail.
Principes de prévention

[DIRECCTE Occitanie](#)

[PRST Occitanie](#)

[PREVALY](#)

[CARSAT MP](#)

[ANPAA](#)

[CDG 31](#)

[SSTMC](#)

[CCI OCCITANIE](#)- revisionner les webinaires RDV sécurité

Les documents annexes :

Liste_conseillers_Sante-Sécurité_CCIOccitanie-2020

PRST3 : [Outil de prévention des addictions](#)

Film : [les pratiques addictives au travail](#)

[Le bon usage des écrans](#)



LES RDV
SÉCURITÉ
 QUALITÉ | ENVIRONNEMENT | RSE



Les CCI d'Occitanie vous proposent une série de webinaires Santé-Sécurité au travail

WEBINAIRE N°7 > **MARDI 8 DÉCEMBRE À 14H30**

LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX PRÉVENTION DES RPS ET PERFORMANCE DES ENTREPRISES DES ENTREPRISES TÉMOIGNENT !

- **Les RPS, de quoi parle-t-on ?** Interventions DIRECCTE / AISMT30 et Témoignages d'entreprises
- **Repérer les RPS dans votre entreprise.** Interventions ARACT / CARSAT et Témoignages d'entreprises
- **Comment agir ?** Interventions ARACT / CARSAT et Témoignages d'entreprises

JE M'INSCRIS

https://zoom.us/webinar/register/WN_6cSH-5_ftbq2l8eeayScdw

Contact : **Vincent GARNAUD**, CCI Occitanie - T. 05 62 74 20 45 - v.garnaud@occitanie.cci.fr

